



CHSCT extraordinaire du 16 février

Le CHSCT a désigné, en septembre 2016, le cabinet Secafi pour exécuter une expertise prévue par le Code du travail dans le service comptabilité de *La Montagne*, pour comprendre et tenter de solutionner les problèmes apparus au sein de ce service : de nombreux salariés en souffrance dans un contexte marqué d'une part par le PSE, d'autre part par la mise en œuvre du nouveau logiciel Qualiacc.

Lors du CHSCT extraordinaire, Mathieu Welcklen (Secafi) a fait une présentation de son rapport de diagnostic et de préconisations après avoir rencontré individuellement la trentaine de salariés du service. En résumé, Secafi met en exergue le développement d'un nouveau logiciel dans ce service avec des lacunes dans l'accompagnement et la formation ; une spécialisation des tâches qui diminue l'intérêt du travail ; un service caractérisé par de nombreux clivages (entre pôles, intergénérationnel, et généré par un « management directif »)... Il a notamment mis en évidence des plaintes (« je travaille la boule au ventre ») et un sentiment d'absence de reconnaissance largement exprimé lors des entretiens individuels avec les salariés, plaintes également répercutées auprès des services médicaux du travail.

Parmi les préconisations de Secafi : Repositionner la ligne managériale sur ses activités essentielles, pourvoir le poste d'adjoint, généraliser les espaces de discussion sur les pratiques professionnelles, se faire assister du service RH lors de ces espaces ; accroître la latitude décisionnelle des collaborateurs, clarifier le nombre de CDD à moyen terme, accompagner la formation professionnelle des collaborateurs, élaborer un projet de service pour reconstruire ce dernier, se faire accompagner d'un coach le cas échéant, pourvoir le poste d'adjoint, aménager l'accroissement de la polyvalence...

A l'issue de cette présentation, le président du CHSCT, Jacques Lamoureux a apporté quelques éléments de réponses concernant ce qui a d'ores et déjà été fait.

1. A la préconisation de réaménager l'espace de travail : les responsables de pôles ont été positionnés à proximité de leur groupe, de leurs collaborateurs, ce qui n'était pas le cas auparavant.
2. Une réflexion globale dans la mise en place de l'organisation est en cours, peut-être avec des adjoints. « La directrice du service n'est plus dans l'opérationnel, elle est responsable de pôle et n'aura que des fonctions managériales », a précisé Jacques Lamoureux, président du CHSCT.
3. Les entretiens individuels vont être relancés par les responsables de pôles.
4. Suite au départ de l'adjoint du service, deux CDD se sont répartis la charge de travail.
5. Des remises à niveau du logiciel Qualiacc ont été faites. Un plan est prévu pour 2017. « On a sous-estimé l'impact sur les salariés ».
6. Une réunion hebdomadaire (entre chefs de pôle et direction) pour faire le point a été mise en place concernant le « courant » et les projets. A ce sujet, comment redescend l'information ? « Un débriefing est réalisé, même s'il n'est pas formalisé ».
7. Polyvalence (rotation) : « Une volonté d'aller dans ce sens existe : sur un rythme peut-être de tous les trois ans ».

Sur le plan du management : « Il est énergique et il restera énergique, si certains considèrent qu'il y a manque de respect, ils peuvent s'adresser directement à M.Couronne ou M.Rivière, leur porte est ouverte ».

Précision quant au départ de l'adjoint : Serge Bruot : Suite à l'alerte concernant la souffrance des personnels du service compta, lancée par le CHSCT, la direction a proposé à l'adjoint « de se repositionner sur un autre projet professionnel ». Cela s'est soldé par une rupture conventionnelle. Son poste sera-t-il remplacé ? « Peut-être par plusieurs adjoints », répond la présidence du CHSCT.

Effectifs : « Des CDD viendront renforcer l'équipe ».

Au-delà de ces premières mesures, la Carsat et les membres du CHSCT ont estimé qu'il était nécessaire de proposer « un véritable plan d'actions et des échéances ». « Il faut élaborer un projet de service », a souligné Juliette Wingerter, la représentante de la Carsat. Jacques Lamoureux proposera un plan d'action lors du prochain CHSCT. Le secrétaire du CHSCT, Marc Bernard, a proposé la création d'une commission de suivi autour de ce plan d'action, qui se réunira à partir de mars. Elle sera composée de membres du CE, du CHSCT et de personnes du service si elles le souhaitent.

Le prochain CHSCT aura lieu le 14 mars.